



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

CANTON
D'AUNEAU

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 17 FEVRIER 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 février 2021, à 20h30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr MILOCHAU Serge, Maire.

Etaient présents : Mr MILOCHAU Serge, Mr ROUSSEAU Nicolas, Mme LIGNEAU Céline, Mme PLAINO Vanessa, Mr PROUTHEAU Jean-Luc, Mme BONAMY Aurélie, Mme MILOCHAU Soline, Mr BRISSON Pascal, Mr BERNADET Emmanuel

Absent excusé : Néant

Mme LIGNEAU Céline a été élue secrétaire de séance.

Approuve le compte rendu de la séance du 9 décembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Monsieur MILOCHAU fait un point sur les demandes de FDI (Fonds Départemental d'Investissement) :
 - Actuellement, la commune met à disposition de l'ADEPCO la grange, afin que l'association puisse stocker ses affaires. Le bâtiment est partagé avec la commune. Il a été décidé, lors d'un précédent conseil municipal, de déplacer les objets de l'ADEPCO dans l'actuel local technique de l'agent communal. L'employé communal disposera, ainsi, de la totalité de la grange pour y ranger son matériel.
Afin de mettre au propre le sol du local technique, le conseil municipal décide de procéder à la réalisation d'une chape en béton. Il sollicite à cet effet l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) auprès du Conseil Départemental, au taux de 30 %. Le montant estimatif des travaux s'élève à 8 695,00 €HT.
 - Dans le cadre de l'aménagement de la voirie avec la mise en place de zone de stationnement et de ralentisseur, sur la route départementale n°118.2B (Route d'Orlu). Le conseil municipal décide de procéder à la réalisation de ces travaux de mise en sécurité. Il sollicite l'attribution d'une subvention au titre du FDI auprès du Conseil Départemental (amendes de police). Le montant estimatif des travaux s'élève à 3 453,58 €HT.

- Un point est fait sur les travaux d'aménagement de voirie avec la mise en place de zone de stationnement et d'îlots sur la route départementale n°118.2B (route de Garancières). Un renforcement de la chaussée par un enrobé ainsi qu'un ralentisseur viendront compléter la demande faite initialement. Des bandes blanches seront appliquées afin de signaler les voies. Le conseil départemental a transmis une liste d'entreprises susceptibles de réaliser ces travaux (Entreprises TPCI, TOUZET BTP et ELLO TP). Monsieur MILOCHAU contactera ces dernières pour un devis.
- **APPROUVE** les statuts modifiés et la délibération du SIPSTA. En effet, à la suite de l'élection du nouveau Président, le secrétariat du syndicat est transféré à la mairie de Francourville.
- **VOTE** le taux de foncier bâti de référence 2021, soit 36,16 %. L'année 2021 est la première année d'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation (TH). Les communes ne percevront donc pas de recettes liées à la TH, sur les résidences principales. Pour compenser cette suppression de recettes de TH, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée du coefficient correcteur (soit 20,22 %).

Questions diverses :

Sol de la salle polyvalente : Un expert indépendant mais mandaté par les assurances est venu examiner le sol de la salle. Le sol a été mis à découvert à certains endroits pour une inspection. Il en ressort un taux d'humidité au sol de 100%. Afin de solutionner le problème du revêtement, il est préconisé de décaisser et de couler une chape ainsi que la pose d'un carrelage avec joints blancs. Le rapport d'expertise sera envoyé.

Pour les fenêtres, l'entreprise doit intervenir dans les prochains jours pour le changement d'une ouverture, pour essai.

Le Maire,



Serge MILOCHAU